

spiritueux, qu'on trouve dans nos périodiques et nos revues. La dernière fois,—et la seule autre fois,—où j'ai soulevé cette question on m'a dit, je crois, qu'elle était entièrement du ressort des provinces. Je n'ai pas l'intention de traiter cette question du point de vue moral.

Je n'en suis pas pour le moment sur la question de savoir s'il faut autoriser la réclame à l'égard des spiritueux. Je dis simplement que, dans certaines provinces, la loi l'interdit. Pourtant, nous trouvons également, dans nos revues, de ces annonces qui me paraissent dissimulées mais que le fabricant juge sans doute profitables car, on le sait, elles sont très bien présentées. On ne voit, dans les journaux, aucune réclame directe en faveur d'une marque de spiritueux en particulier, vu que c'est défendu. Mais on nous présente une belle photographie suivie du nom d'une importante brasserie ou distillerie. Les images sont de celles qui plaisent aux sportifs ou aux jeunes, jolie scène près d'un lac, joute de baseball, couple de canards sauvages à portée de fusil. C'est très intéressant pour les jeunes gens qui sont ainsi invités à lire la réclame. Quant à moi cependant, je n'y vois que de l'hyprocrisie.

Si la loi permet la réclame pour les spiritueux, fort bien; je n'y vois pas d'inconvénient. Qu'on les annonce. Mais si, d'un autre côté, la loi l'interdit dans cette province, qu'on observe non seulement la lettre, mais l'esprit de la loi. Je ne sais pas si ces propos ont trait à la question des prix; mais voilà! ils se rattachent à mon argument antérieur.

En terminant, monsieur l'Orateur, si je puis revenir à la question de la réglementation des prix et à la ronde enfantine avec laquelle j'ai commencé mes observations hier soir, je pourrais peut-être m'adresser à ces messieurs à titre de consommateur et leur dire:

What tho' I suffer countless ills?
What tho' I cannot pay my bills?
Never you mind, ball, roll on.

Et, ainsi, le Gouvernement poursuit son chemin, malgré la clameur publique.

Le ministre des Finances annonce que son gouvernement n'a pas de projets immédiats en vue de réglementer les prix. Il n'a pas l'intention de les freiner. En vérité, pour être juste, je ne puis accuser le Gouvernement d'apathie complète, d'indifférence ni de dispositions encore pires; mais je puis au moins énoncer ma propre opinion: Je crois que le Gouvernement se trompe en prenant cette décision et les événements le prouveront. Comme M. Micawber, le Gouvernement compte sur l'avenir pour trouver une solu-

[M. Knight.]

tion, espérant que les événements futurs pourront réaliser une amélioration. Il semble prêt à reconnaître qu'il est inévitable que bien des gens souffrent de la marche des événements. Je n'estime pas que l'inflation ni la hausse des prix soient des phénomènes à l'égard desquels le Gouvernement ne puisse recourir à la réglementation. Je demande donc au Gouvernement d'intervenir sur-le-champ en matière de vie chère.

M. Jean-François Pouliot (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, l'une des plus habiles manœuvres de la session a été celle du chef de l'opposition (M. Drew) en proposant un amendement comme celui-ci:

La Chambre est d'avis que, vu l'augmentation mensuelle la plus considérable qu'ait accusée le coût de la vie, augmentation annoncée mercredi dernier à l'égard du mois de février et qui atteint un sommet ruineux de 179.9 il y a lieu d'examiner immédiatement l'à-propos d'adopter des mesures appropriées en vue d'empêcher le coût de la vie de monter et d'enrayer l'inflation.

C'est très habile et très rusé de l'avoir présentée juste à la veille de l'exposé budgétaire afin d'attirer l'attention du ministre des Finances et du Gouvernement sur la cherté de la vie au Canada. Le chef de l'opposition doit être bien content de voir que le ministre a réellement tenu compte de ses paroles avant de mettre la dernière main à son exposé budgétaire.

Que le coût de la vie est élevé, c'est évident. Ce l'était même avant que le chef de l'opposition ait prononcé son discours et que d'autres honorables députés aient parlé à la Chambre du projet d'amendement. Nous nous rendions tous compte, nous et nos familles, que le coût de la vie est passablement élevé. Mais qu'il me soit permis, monsieur l'Orateur, de remonter à l'époque où, il y a quelques années, des accords internationaux, monétaires et économiques, ont été signés par maints pays en vue d'améliorer les conditions d'existence et d'abaisser le coût de la vie. Qu'en est-il résulté? Il en est résulté que nous avons l'inflation au Canada et dans le monde entier. Comme chacun le sait, c'est pire aux États-Unis qu'au Canada. Et en Angleterre? L'inflation y est si grave que le bon peuple des îles Britanniques ne peut obtenir une ration convenable de viande. C'est une calamité générale.

Je ne discuterai pas le discours sur le budget, mais j'en parlerai en passant. Le ministre a tenu compte de la puissance de gain de chacun et n'a augmenté l'impôt que graduellement. Aux petits salariés il sera peu demandé et à ceux qui gagnent beaucoup on réclamera davantage. La taxation est proportionnée aux revenus, et c'est équitable. Toutefois, si nous remontons jusqu'à la cause